

Jeudi 9 février 2006
Elections des représentants du personnel à la
CPE

Votez pour les listes
« FERC-SUP CGT UBS : TRANSPARENCE ET
EGALITE DE TRAITEMENT »

Réformes statutaires PRF
Les conditions d'avancement sont modifiées et les possibilités
d'avancement sont désormais déterminées par un ratio promu /promouvables
issu du décret du 1er septembre 2005.

http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/article.php3?id_article=203

Osez la CGT
pour gagner ensemble



FERC-SUP CGT UBS

Autonomie des universités, exiger un véritable débat !

**LA CPU (Conférence des Présidents d'Universités) milite
pour une plus grande autonomie des Universités**

LA CPU, LORS DE SA RÉUNION DU 20 octobre 2005, revient à ses déjà anciennes demandes d'autonomie accrue des établissements en proposant six champs d'expérimentation.

Ces propositions sont loin d'être anodines. En effet, elles recourent des éléments figurant explicitement dans l'avant-projet de loi sur la recherche reprenant eux-mêmes des passages du projet de loi sur l'autonomie des universités que nous avons vigoureusement combattu en 2003.

C'est le cas, en particulier, de la gestion des ressources humaines avec, pour les personnels IATOS, la gestion des recrutements, des avancements et promotions, des primes... À quelques semaines de l'application de la LOLF et dans le contexte de la réforme de la notation-évaluation, on peut tout craindre en matière de garanties collectives nationales. Ce qui risque de prévaloir, c'est le clientélisme et l'inégalité de traitement.

Ce risque est confirmé par les mesures préconisées pour les enseignants-chercheurs puisqu'il s'agit de permettre au président de recruter directement comme enseignants des professionnels pour trois ans renouvelables.

C'est d'emplois de titulaires dont l'enseignement supérieur a besoin, des personnels qualifiés, nationalement sélectionnés et

assurant la continuité et la qualité du service public et non des personnels sous contrats pour une courte période et nommés après avis d'une commission ad hoc.

De la même façon, nous ne pouvons accepter que les services des enseignants-chercheurs soient répartis par le président et que les règles régissant ces répartitions soient définies par chaque établissement.

La FERC Sup-CGT, consciente que la démocratisation de l'enseignement supérieur n'a pas eu lieu, qu'il ne s'est agi que d'une massification laissant les enfants des milieux défavorisés aussi peu nombreux, ne revendique pas le statu quo.

Pour autant, les propositions de la CPU ne peuvent nous convenir.

Nous exigeons un débat sur le fond de la responsabilité de l'État en matière de production de qualifications supérieures et de recherche publique.

Nous avancerons partout nos revendications concernant l'emploi public et le service public que nous voulons.

Nous appelons ainsi l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur à participer aux mobilisations prévues le 19 novembre pour les services publics et le 24 novembre pour l'éducation et la recherche. ■

Montreuil, le 9 novembre 2005



Projet de loi recherche : la Ferc-Sup s'insurge

POUR UN SERVICE PUBLIC assurant une formation supérieure de haut niveau

DE NOMBREUX ÉTABLISSEMENTS constituent, projettent de constituer, voire ont déjà constitué, des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) alors même que l'avant-projet de loi sur la recherche vient juste d'être communiqué, sans aucune concertation de la communauté universitaire sur ces nouvelles structures. Malgré les réalités diverses qu'ils peuvent recouvrir, leur création constitue un véritable danger pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche. Ces pôles, regroupements de secteurs d'enseignement et de recherche sur des thématiques communes « d'excellence », où convergent des financements

multiples rompent avec les règles de gestion démocratique héritées de la loi de 1984 en rétrécissant le nombre des instances et des représentants des personnels. Articulés aux pôles de compétitivité, ils constituent le nouveau « maillage » de la recherche recentré plus sur les besoins des entreprises que sur l'élévation générale du niveau des connaissances. Que propose cet avant-projet de loi sinon un enseignement supérieur et une recherche publics tournés vers les contrats, mis aux ordres des intérêts privés, restructurés pour répondre aux impératifs de l'élitisme et de la concurrence internationale, dans une logique utilitariste. Ne vient-on pas de créer 67 pôles de compétitivité et un comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires ?

Avec la possibilité de créer des Campus de Recherche, sous forme de fondations privées thématiques, on atteint les limites de l'exercice : la recherche est instrumentalisée complètement et le pilotage par l'aval devient la règle absolue.

La FERC Sup-CGT s'insurge contre une telle politique et continue de revendiquer la réponse aux besoins sociaux et une ambition de service public de qualité pour assurer à la jeunesse une formation supérieure de haut niveau et, pour l'ensemble de la population, le progrès social.

Cela implique pour le moins, l'abandon de toute tentative de privatisation et le retour à des recrutements sur statut de la fonction publique d'État. ■

Montreuil, le 17 octobre 2005



LOLF, SAIC, LOPRI, PRES,...

Tous ces termes et d'autres encore (comme pôles de compétitivité, pôles d'excellence, contrats quadriennaux...) font partie du langage qui a cours dans l'enseignement supérieur et donc à l'Université.

Il faut les associer à : objectifs, performances, concurrence, efficacité, rentabilité, modernisation, évaluation, résultats...

Ce langage nouveau s'accompagne d'un bouleversement dans la gestion des personnels, le déroulement de leurs carrières. Il accentue la précarisation, en ayant toujours recours davantage à des emplois hors-statuts donc précaires.

Ces réformes, qui ne sont plus rampantes, mais bien affichées au grand jour et inscrites au budget de la nation, sont en trompe-l'oeil pour les personnels. Elles ne prennent plus en compte la reconnaissance des qualifications et mettent en concurrence directe les personnels entre eux.

De plus, les salaires seront partiellement individualisés par la mise en place de l'évaluation-notation : un dispositif discrétionnaire, qui à terme mettra les personnels en compétition pour un salaire au mérite et dont les effets seront ravageurs.

Nous ne sommes pas a priori opposés à des réformes qui débouchent sur un meilleur Service Public dans l'Enseignement Supérieur, mais elles ne doivent pas se faire sans l'assentiment des personnels.

La CPE va être le lieu privilégié où vont se discuter des orientations capitales pour notre université. C'est pourquoi les représentants du personnel doivent être des élus combattifs, capables de rendre compte des dérives et de mobiliser les personnels pour les stopper.